

LES PRIMES ÉNERGÉTIQUES SONT UNE NÉCESSITÉ POUR LE FONCTIONNEMENT DES CABINETS DE KINÉSITHÉRAPIE !

LES KINÉSITHÉRAPEUTES PRIVILÉGIENT LEURS PATIENTS... À LEURS PROPRES DÉPENS !

ZAVENTEM, le 21 septembre 2022 – L'augmentation considérable du coût du gaz et de l'électricité a un impact désastreux sur notre portefeuille. Les kinésithérapeutes, comme beaucoup d'autres prestataires de soins de santé, n'échappent pas à la règle : ils rencontrent d'importants problèmes financiers qui menacent sérieusement leurs moyens de subsistance ainsi que la qualité des soins fournis.

Les traitements de kinésithérapie exigent souvent que les patients se déshabillent partiellement. Pour leur confort, une température ambiante légèrement plus élevée est donc indispensable. Ceci couplé au maintien d'une ventilation adéquate dans le contexte de lutte contre la propagation du COVID-19, toujours présent, entraîne des coûts de chauffage élevés.

Si les kinésithérapeutes qui ont choisi de ne **pas** adhérer à la convention nationale avec les organismes assureurs peuvent répercuter ce coût en augmentant leurs honoraires (après une communication claire à ce sujet et sauf dans le cas où le patient a droit à un remboursement majoré), **les kinésithérapeutes conventionnés n'ont quant à eux pas de solution** pour couvrir ces frais supplémentaires, puisqu'ils doivent strictement respecter les honoraires officiels, loin d'être suffisants pour cela.

AXXON plaide donc en faveur d'une "**prime énergétique**" temporaire, avec des modalités similaires à celles de la prime INAMI pour les équipements de protection individuelle. C'est à nos yeux la seule façon de garantir l'accessibilité des soins de kinésithérapie aux patients et d'éviter que la situation actuelle ne mènent les kinésithérapeutes conventionnés à la faillite.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS :

Fabienne Van Dooren
Directrice générale AXXON, Qualité en Kinésithérapie

☎ 0475/33.02.17

✉ fabienne.vandooren@axxon.be

@ www.axxon.be

